



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2012-362-9 modifiant le règlement de zonage 2012-362 et ses amendements

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Lors d'une séance tenue le 14 février 2022, le conseil a adopté le projet de règlement 2012-362-9, modifiant le règlement de zonage numéro 2012-362 et ses amendements.

La modification vise la concordance suite à l'acceptation, en date du 14 décembre 2021, du Gouvernement du Québec, par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à l'égard de la modification du schéma d'aménagement révisé pour permettre la modification du périmètre urbain de la municipalité de Nominique. Il y a lieu de modifier l'annexe B, carte de zonage du règlement 2012-362, pour inclure dans la zone CV-2 et Rb-5, soit le quadrilatère formé par les chemins du Tour-du-Lac et des Merisiers et les rues Saint-Ignace et Saint-Charles-Borromée de la section modifiée.



Zone visée :

Ce projet de règlement visant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle, affecte l'ensemble du territoire de la municipalité et ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée de consultation publique aura lieu à la salle J.-Adolphe-Ardouin, située au 2114, chemin du Tour-du-Lac, le lundi 11 avril 2022, à 18h30. Au cours de cette assemblée, la mairesse, accompagnée des membres du conseil, expliquera le projet de règlement. Ils entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Des copies du projet de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Nominique, ce 15 mars 2022.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en le publiant sur le site Internet de la Municipalité, le 15 mars 2022, entre 8 heures et 16 heures et en le publiant dans le journal l'Information du Nord, Vallée de la Rouge, dans l'édition du 23 mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour de mars 2022.